



RESOLUTIONS N°08/2017/MCA II/CA
ISSUES DE LA HUITIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – BENIN II
21 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin II ("MCA-Bénin II") s'est réuni le jeudi 21 septembre 2017, en sa huitième session ordinaire, à l'hôtel AZALAÏ de Cotonou en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 13 septembre 2017, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1(b) de l'Accord de Don, de l'Article 11 du Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création du MCA-Bénin II et de la section 2.9(a) des Statuts de MCA-Bénin II.

CONSIDERANT QUE le Millennium Challenge Corporation ("**MCC**") et le Gouvernement ont conclu un Accord de Subvention et de Mise en Œuvre ("**Accord du 609 (g)**") en date du 24 septembre 2013 pour la formulation d'un deuxième Programme du Millennium Challenge ;

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le MCC et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 9 septembre 2015 ("**l'Accord de Don**") ;

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT QUE par Décret N°2015-603 du 29 novembre 2015 (le "**Décret portant création de MCA-Bénin II**") le Gouvernement a créé MCA-Bénin II pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don, des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don, y compris l'Accord du 609(g);

CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été atteint conformément aux dispositions de la Section 2.10 (a) et (b) des Statuts de MCA-Bénin II;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National par intérim de MCA-Bénin II au cours de la présente session et après en avoir délibéré, a :

RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la huitième session ordinaire ;

RESOLU QUE, le Conseil d'Administration, après avoir suivi le compte rendu de la mise en œuvre des résolutions issues de sa session du 22 juin 2017, requiert de la Coordination Nationale de relever la synergie d'actions entre, d'une part, les projets et activités du Programme et, d'autre part, les autres projets et initiatives dans le sous-secteur de l'énergie électrique au Bénin.

RESOLU QUE, le Conseil d'Administration, ratifie les documents ci-dessous, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs. Il s'agit :

- ✓ des documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre d'octobre à décembre 2017, notamment :
 1. le Plan de travail,
 2. le Budget Détaillé,
 3. le Rapport Financier Détaillé,
 4. la Demande de Décaissement,
 5. le Rapport Narratif,
 6. le Rapport sur les conditions préalables.

- ✓ des documents de décaissement des Fonds de la Mise en Œuvre du Programme (CIF) pour la période d'octobre à décembre 2017, notamment :
 1. le Plan de travail,
 2. le Budget Détaillé,
 3. le Rapport Financier Détaillé,
 4. la Demande de Décaissement,
 5. le Rapport Narratif,
 6. le Rapport de passation des marchés,
 7. le Rapport sur les conditions préalables.

- ✓ des documents de décaissement des Fonds du 609(g) pour la période d'octobre à décembre 2017, notamment :
 1. le Budget Détaillé,
 2. le Rapport Financier Détaillé,
 3. la Demande de Décaissement,
 4. le Rapport Narratif,
 5. le Rapport de passation des marchés.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussion, approuve les documents de décaissement de la Contribution du Gouvernement pour le trimestre d'octobre à décembre 2017, notamment :

1. le Budget Détaillé,
2. le Rapport Financier Détaillé,
3. la Demande de Décaissement,
4. le Rapport Narratif.



RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussion, approuve le Plan de Passation des Marchés pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018, sous réserve de la prise en compte des observations faites par les Administrateurs au cours de la session ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussion, approuve l'Accord de mise en œuvre avec la SBEE, dans le fond et dans la forme, sous réserve de la prise en compte en compte des observations faites par les Administrateurs au cours de la session ;

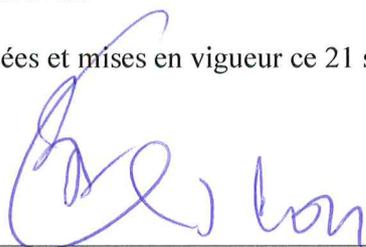
RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussion, approuve l'organigramme modifié de MCA-Bénin II sous réserve de la prise en compte en compte des observations faites par les Administrateurs au cours de la session, notamment en ce qui concerne le poste du responsable en charge de la sécurité ;

RESOLU QUE, le Conseil d'Administration, après avoir suivi le compte rendu du processus de recrutement exposé par le Président du Conseil d'Administration nommé monsieur Gabriel DEGBEGNI au poste de Coordonnateur National de MCA-Bénin II ;

RESOLU QUE le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes résolutions ;

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National par intérim, les Directeurs et le Conseiller Général du MCA-Bénin II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 21 septembre 2017.



Nom : Abdoulaye BIO TCHANE
Titre : Président du Conseil d'Administration



Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE
Titre : Conseiller Général et Secrétaire du Conseil d'Administration

